

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Proposition de partenariat avec l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Proposition de partenariat avec l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Dans le cadre de son master 2 conseil en développement territorial, l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, organise chaque année en octobre un atelier de développement avec l'ensemble des étudiants de la promotion (soit une vingtaine d'étudiants).

Cet atelier a pour vocation de former les étudiants à l'approche stratégique et de les sensibiliser à la pertinence de l'action locale pour accélérer les transitions. Il s'agit de travailler avec un territoire pour identifier les enjeux liés aux transitions et les modalités d'action envisageables à l'échelle locale. Cette démarche permet ainsi d'éclairer le pilotage et les décisions stratégiques au niveau local pour les territoires, communes ou intercommunalités, qui souhaitent particulièrement travailler sur ces sujets.

L'École recherche une collectivité intéressée par cette démarche. L'échelle peut être communale, intercommunale ou encore supra territoriale.

Concrètement, il s'agit d'accueillir sur une semaine une promotion d'étudiants qui vont découvrir, explorer, rencontrer acteurs, professionnels et usagers du territoire pour questionner et échanger sur le projet ; mise en commun et conception des pistes d'actions - présentation des travaux des étudiants devant les intervenants locaux .

La contribution du territoire d'accueil porte en premier lieu sur la formulation d'une demande sous la forme d'un cahier des charges et sur l'organisation des liens avec les acteurs locaux que les étudiants pourront rencontrer. Une contribution financière de 2 000 € est souhaitée pour notamment la participation à l'hébergement, l'accueil, les déplacements des étudiants.

Il est proposé que le Parc lance un appel à projets pour trouver deux communes qui pourraient être intéressées par la réception de ces étudiants, du 9 au 13 octobre 2023, afin que ces derniers déclinent à l'échelle de ces communes une ébauche de stratégie d'adaptation au changement climatique (en s'inspirant des scénarios de l'ADEME : transition 2050). Il s'agira d'un travail relativement léger sur cette thématique mais qui pourrait ensuite inciter ces communes à mener d'autres actions proposées par le Parc tel que « Conversation Carbone », « Sylvacctes », « Toits-ressources »...

Cette opération se réaliserait dans le cadre de la déclinaison de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc. L'équipe technique du Parc et la Commission Énergie Climat Mobilité seraient appelés à suivre ce travail.

La contribution de chacune des communes s'élèverait à 150 €, le Parc compléterait à hauteur de 200 € et un soutien de la Région à hauteur de 1 500 € serait alors sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Saint-Michel-sur-Rhône – projet d'optimisation de l'éclairage public

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand-Lyon - Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc : Commune de Saint-Michel-sur-Rhône – projet d'optimisation de l'éclairage public

La Commune de Saint Michel-sur-Rhône avait répondu à l'appel à projets sur l'extinction de l'éclairage public, lancé en 2019.

La Commune souhaite passer à l'extinction en milieu de nuit plus favorable aux économies d'énergie et à la biodiversité. Cette action permettra de renforcer la trame noire à l'échelle du Parc. L'extinction pratiquée par cette nouvelle commune permettra de faire passer à 86 % le nombre de communes qui éteignent et donc contribuent à une trame noire importante sur le Pilat et sur la bordure orientale du Massif central.

Pour cela, une adaptation des armoires de commandes et de certains points lumineux indépendants et une information de la population sont nécessaires. L'action prévoit l'équipement en horloge astronomique de 8 armoires de commande de l'éclairage de la commune avec un relais satellite, des interventions de réglages sur 14 points lumineux et la mise en place de 4 panneaux d'information. Une réunion d'information à la population sur la mise en place de l'extinction est prévue en juin. La Commune a par ailleurs travaillé sur les aspects biodiversité en lien avec la chargée de mission dédiée du CPIE.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Saint Michel-sur-Rhône pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 17 679,69 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 8 840 €, sera sollicitée.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide le soutien régional dans le cadre du futur Contrat de Parc.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Appel à projet 2023 « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » pour l'amélioration de la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Appel à projet 2023 « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » pour l'amélioration de la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine naturel au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie, il est proposé que le Parc , en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du futur contrat de Parc), le Syndicat d'Énergie de la Loire et le Syndicat d'Énergie du Rhône, lance un second appel à projets d'investissement auprès des Communes pour moderniser et optimiser l'éclairage public tout en minimisant son impact environnemental (diminution des consommations énergétiques et des effets sur la santé et sur la biodiversité).

Cet appel à projet – dont le texte est annexé à la présente - sera lancé à partir du 30 avril et jusqu'au 30 septembre 2023. Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée.

Il s'agit d'accompagner les Communes du Parc dans leur projet concernant l'éclairage public avec pour objectif :

- de réduire le nombre de points lumineux pour atteindre une densité de points lumineux inférieurs à 7 habitants par point lumineux en commune urbaine ou à 9 habitants par point lumineux en commune résidentielle et rurale
- d'améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation énergétique et les nuisances sur la biodiversité et la santé humaine : réduction de la puissance lumineuse, abaissement de la température de couleur,
- de réduire la durée de l'éclairage public nocturne.

Le taux maximum d'aide sera de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation de l'éclairage public avec des modalités d'extinction nocturne.

Une enveloppe de 50 000 € a été fléchée pour cet appel à projet mais pourrait être augmentée si d'autres projets d'investissement prévus au programme prévisionnel d'actions 2023 présenté à la Région ne se réalisaient pas.

L'appel à projet pourrait être reconduit en 2024 et 2025.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de cet appel à projet ainsi que ses modalités financières.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Réponse du Parc à l' Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse des Dépôts et Consignations « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » : "Révolution artisanale"

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Réponse du Parc à l' Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Caisse des Dépôts et Consignations « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives (ICC) favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » : "Révolution artisanale"

Lors de la séance du 15 mars dernier, le Bureau a donné un avis de principe favorable au dépôt d'une candidature à l' appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires concernant les industries culturelles et créatives. Lors de cette séance, le dossier était encore en cours de constitution. Le dossier déposé le 30 mars dernier correspond à une première phase d'opérations sur une durée de 1 an (plafond de dépenses à 100 000 € imposé par l'AMI) d'un montant de 78 168,50 € .

Les lauréats de cette première phase pourront préciser et affiner leur stratégie pour s'inscrire et candidater à la deuxième phase de l'AMI, phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, avec un taux de subventions de 70 % en fonctionnement et en investissement sur 5 ans pour des montants de dépenses allant jusqu'à 4M d'€ par an.

Le dossier déposé s'inscrit dans la continuité de la "stratégie textile" développée depuis 2014 par le Parc du Pilat.

Il s'agit de déployer et de renforcer le modèle des Nouveaux Ateliers du Dorlay, initié et accompagné par le Parc, sur les communes de Doizieux, La Terrasse/Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez.

L'objectif est, à terme, de mailler le territoire de tiers-lieux textiles adaptés aux réalités patrimoniales et culturelles locales. En première approche, les communes de Jonzieux, Saint-Julien-Molin-Molette et Pélussin pourraient être concernées mais cela n'est pas exclusif.

Ces différents tiers-lieux concentreraient des matériels, des compétences, des savoir-faire... mis à disposition de publics professionnels et amateurs pour développer des projets collectifs.

Ces espaces d'échanges auront pour vocation d'imaginer et de mettre en œuvre de nouveaux modes de production et de consommation en rupture avec productions et consommations de masse issues de la révolution industrielle et, dont on sait aujourd'hui, qu'elles sont incompatibles avec la soutenabilité de nos sociétés.

C'est le sens de la démarche de "révolution artisanale" contenue dans le titre du dossier : concilier des productions sobres en ressources, mais de qualité, avec une consommation responsable ancrée sur son territoire. Le postulat est de mettre a contribution les professionnels de métiers d'art, associés aux acteurs culturels et du design, pour concevoir des gammes d'objets du quotidien accessibles au plus grand nombre et économes en ressources. Si l'entrée se fait sur le secteur textile, elle ouvre la voie à une extension à d'autres secteurs d'activités.

En termes de gouvernance, le consortium est au stade embryonnaire. Les structures identifiées sont le Parc, en tant que chef de file, l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay, le centre social et culturel La Passerelle (Saint-Paul-en-Jarez), la structure muséale Maison des Tresses et Lacets (La Terrasse sur Dorlay), un collectif informel de designers, plasticiens et artisans, Cap Rural le centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local en région, ainsi que la Chambre régional de Métiers et de l'Artisanat.

Si le dossier est retenu, les actions de la première phase porteront sur la constitution définitive du groupe projet, une analyse juridique de la structuration future du collectif et l'appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges d'étude des leviers de changement dans les modes de consommation.

Les dépenses ont été estimées à 78 168,50 € avec 54 178,00 € de subvention État (Banque des Territoires) et 23 450,50 € en autofinancement Parc (ou autres subventions à rechercher).

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le contenu du dossier déposé par le Parc du Pilat, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité ainsi que le plan de financement.

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230426-4D_Bur_AMI_ICC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230426-4D_Bur_AMI_ICC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Lancement étude marketing Destination Pilat

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Député de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Lancement étude marketing Destination Pilat

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie duquel le Parc est lauréat, le territoire a accès à des offres de services élaborées par l'ANCT et ses partenaires.

Le Parc naturel régional du Pilat et l'Office du tourisme du Pilat ont souhaité activer l'une de ces offres afin de pouvoir proposer une remise à jour de la politique marketing de la destination.

Cette mise à jour permettrait la mise en œuvre opérationnelle d'un des défis de la nouvelle stratégie de destination : « Promouvoir le Pilat comme une destination de séjour », qui concerne l'image et la promotion touristique du territoire.

Les membres du Comité de projet Avenir Montagnes Ingénierie ont validé cette proposition.

Plus spécifiquement, cette étude qui serait copilotée par le Parc du Pilat et l'Office de tourisme du Pilat –visant à actualiser le positionnement de communication de la destination se traduira par :

- L'analyse critique de la stratégie existante.
- La définition des éléments marketing stratégiques : positionnement, cibles, objectifs
- La création des outils de communication à décliner par les prestataires et partenaires de la destination
- La création d'un plan média sur 3 ans

Le montant prévisionnel de l'étude est de 30 000 €.

Le Parc bénéficie d'ores et déjà d'un co-financement de la Banque des Territoires à hauteur de 50 %. Il est proposé de mobiliser une partie des fonds Avenir Montagnes Ingénierie (15 000 €) pour compléter le financement. Ce fonds s'élève à 120 000 € (à engager avant novembre 2023). Un total de 93 000 € de dépenses a déjà engagé, auquel s'ajouterait donc cette somme de 15 000 €.

Le lancement du marché est prévu en mai 2023, pour débiter l'étude en septembre 2023.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le lancement de cette étude ainsi que sur la mobilisation des fonds Avenir Montagnes Ingénierie en vue de son financement.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Convention entre la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc du Pilat – avenant 2023

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention entre la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc du Pilat – avenant 2023

En mai 2016, le Parc du Pilat et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention de partenariat. Chaque année, un avenant vient préciser le contenu du programme d'actions et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre.

Au titre de 2023, la LPO réalisera les actions suivantes :

- Contribution à la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Pilat : participation aux instances de concertation (comités de pilotage Natura 2000, groupes de travail CVB...) et réflexion sur l'avenir de l'observatoire de la biodiversité.
- Inventaire des petites chouettes de montagne pour un total de 10 jours de travail correspondant à un montant de 6 000 € versé par le Parc du Pilat
- Partage de connaissances naturalistes entre le Parc et la LPO
- Préservation et gestion d'un réseau de landes en faveur de la biodiversité dans le cadre du Contrat vert et bleu
- Accompagnement technique auprès des collectivités : aide à la construction de plans d'actions dans les Communes volontaires
- Partenariat et information mutuelle sur la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Il est précisé que les dossiers qui appellent une contribution financière du Parc bénéficient de subventions déjà obtenues ou en cours d'obtention auprès de la Région, du FEDER ou de l'État.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le contenu de l'avenant 2023 et autorise Monsieur le Président à le signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Convention entre le lycée Agrotech d'Annonay et le Parc du Pilat

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention entre le lycée Agrotech d'Annonay et le Parc du Pilat

Le Parc du Pilat et le Lycée privé Agrotech d'Annonay coopèrent depuis de nombreuses années.

À titre d'exemple, les élèves du lycée ont réalisé, à plusieurs reprises, de chantiers de coupe et réouverture des milieux sur des sites classés « Espaces Naturels Sensibles » ou sur des sites du Contrat vert et bleu.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration et de l'étendre à de nouveaux domaines d'actions communs, tout en matérialisant ce partenariat par la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans, à compter de septembre 2023.

Les thèmes de travail en commun proposés sont la gestion des espaces naturels, forestiers et hydrauliques et l'agroécologie.

Les objectifs fixés conjointement par le Parc du Pilat et le lycée dans le cadre de cette convention, tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques liés au développement durable, ancrés sur le territoire,
- contribuer au développement et à l'animation du monde rural.

La contribution du Parc du Pilat à la conception et la mise en place de ces projets pourra se traduire de manières diverses :

- accompagnement des enseignants en amont, pour la conception des projets et éventuellement, participation à la formation des enseignants,
- réalisation en direct d'interventions thématiques à titre gracieux (à raison de 2 par an maximum).
- encadrement de stage individuel au sein du Parc, dans la mesure du possible et des capacités d'accueil du Parc.
- mise en relation pour l'organisation d'une semaine « stage Territoire » sur le territoire du Parc et réalisation d'une animation pour présenter le rôle du Parc.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention entre le Parc du Pilat et le lycée Agrotech d'Annonay et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Convention de partenariat

Entre

Le Lycée agrotechnologique privé AGROTECH d'Annonay, situé Montée du Savel à ANNONAY (07100) représenté par David Ferrand, Chef d'établissement.

Ci-après dénommé Lycée AGROTECH d'Annonay, d'une part,

Et

Le Syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat, situé 2 rue Benay à Pélussin (42410) et représenté par son président, Monsieur Charles ZILLIOX

Ci-après dénommé PNR du Pilat, d'autre part.

Préambule

Le Parc naturel régional du Pilat réunit 49 communes résolument engagées dans une politique innovante et dynamique de développement durable. Celle-ci repose sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, historique et culturel, le développement économique et social du territoire et la sensibilisation et l'éducation au territoire.

Issu d'une volonté locale, le PNR Pilat est un instrument mis à la disposition de ses habitants pour préparer l'avenir et développer de nouveaux savoir-faire. Le PNR Pilat est d'abord un lieu de dialogue et d'échange entre les acteurs économiques, sociaux, environnementaux, culturels, soucieux de mettre en valeur leur propre territoire dans une optique de développement durable.

Le Parc naturel régional du Pilat a pour missions :

- de protéger le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique social, culturel et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Ces missions sont déclinées en axes et objectifs dans une charte, projet de territoire qui s'inscrit dans les principes du développement durable (conciliant préservation des patrimoines et développement socio-économique) et élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs socio-économiques, associations, habitants..).

La charte du Parc naturel régional du Pilat en vigueur couvre la période « 2013-2025 ».

Elle se décline en 5 grands axes :

- Le premier concerne la gestion maîtrisée des espaces et des ressources : afin d'atteindre un équilibre dans l'usage des espaces tout en préservant biodiversité et paysages, soit la qualité de vie dans le Pilat.
- Le deuxième vise l'adoption sur notre territoire de modes de vie plus sobres et plus solidaires : Pour habiter, consommer et se déplacer sans porter atteinte aux ressources et aux qualités du territoire et en renforçant les liens sociaux et culturels au sein du territoire ou avec les villes portes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230426-7D_Bur_LyceAgr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

- Le troisième concerne la généralisation de modes de production durables en lien avec la consommation locale, afin d'accroître la production de richesses à haute valeur naturelle et de veiller à ce que la valeur ajoutée produite soit réinvestie localement.
- Le quatrième axe vise à conserver une ouverture de notre Pilat à d'autres territoires et d'autres acteurs pour expérimenter, innover, inventer dans le cadre de partenariat ou de réseaux de solidarité équilibrés avec les agglomérations voisines et d'autres territoires de proximité ou d'ailleurs
- Le cinquième est dernier axe vise à une mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère : chacun d'entre nous doit être acteur de ce projet et être accompagné dans ses changements de comportement pour faire du Pilat un territoire d'exception.

Le lycée Agrotechnologique d'Annonay accueille environ 230 élèves au sein de filières tournées vers la nature, l'environnement ou l'agriculture.

L'Association de gestion du Lycée est une association de loi 1901. Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs bénévoles issus du monde agricole, du management ou de l'enseignement, de représentants du diocèse et du CNEAP (Centre National de l'Enseignement Agricole Privé).

Le lycée propose des parcours en lien avec le territoire :

- 4 et 3^{ème} Nature et Environnement avec une section JSP (Jeune Sapeur-Pompier) en partenariat avec les casernes d'Annonay et Satillieu
- Enseignement général et technologique avec une 2^{nde} GT et un baccalauréat STAV (Sciences et Technique de l'Agronomie et du Vivant). Ce parcours propose une option EPS Nature et Montagne en étroite collaboration avec le Club Alpin Français.
- Enseignement professionnel : bac professionnel CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole), avec une option « soins aux petits animaux » pour des jeunes ayant un projet professionnel d'assistant vétérinaire ou de soigneur animalier et une option « élevage » pour les futurs agriculteurs.
- Enseignement supérieur : BTS Technico-commercial en produits alimentaires et boissons, en partenariat avec l'ISEMA école supérieure de commerce en marketing alimentaire située à Avignon afin de proposer une poursuite d'études jusqu'au bac + 5.
- Enseignement supérieur : BTS Sciences et Technologies des Aliments, option Aliments et processus technologiques, en partenariat avec le Lycée Professionnelle Marc Seguin. Le BTSA STA a pour but de former les futur(e)s technicien(ne)s chargé(e)s de conduire et de contrôler une production d'aliments.

Les activités du lycée Agrotech relèvent de l'accomplissement des missions reconnues à l'Enseignement Agricole prévues à l'Article L 811-1 du code rural :

(Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 art. 121 Journal Officiel du 10 juillet 1999)

(Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 205, art. 211 Journal Officiel du 24 février 2005)

« L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement. Ils contribuent au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires, à l'élévation et à l'adaptation de leurs qualifications et à leur insertion professionnelle et sociale.

Ils remplissent les missions suivantes :

- Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
- Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics sont organisés dans le cadre de l'éducation permanente, selon les voies de la formation initiale et de la formation continue. Ils constituent une composante du service public d'éducation et de formation. Ils relèvent du ministre de l'agriculture. Ils sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au

service public.»

042-254200363-20230426-7D_Bur_LyceAgr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

Cette convention porte sur un ensemble d'activités qui s'inscrivent dans les missions des partenaires et le processus de mise en œuvre des programmes des formations du lycée privé AGROTECH d'Annonay :

- Travaux et activités en rapport avec la gestion des espaces naturels, forestiers et hydrauliques
- Travaux et activités en rapport avec l'agroécologie

Objectifs de la convention

Les objectifs fixés conjointement par le PNR du Pilat et le lycée privé AGROTECH d'Annonay dans le cadre de cette convention, tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques liés au développement durable, ancrés sur le territoire,
- contribuer au développement et à l'animation du monde rural

Article 1 – Projets pédagogiques liés au développement durable

Les thèmes privilégiés de collaboration porteront sur **la gestion des espaces (naturels, forestiers, agricoles et hydrauliques) et sur l'agroécologie.**

Le lycée privé AGROTECH d'Annonay s'engage à favoriser la mise en place de projets pédagogiques à ces deux thèmes et axés sur le territoire du Pilat.

Le PNR du Pilat s'engage à accompagner de manière spécifique le lycée privé AGROTECH d'Annonay de manière spécifique sur les projets liés à ces deux thèmes et se réalisant sur le Pilat.

Dans cet objectif, le PNR du Pilat et la communauté éducative du lycée privé AGROTECH d'Annonay se réuniront chaque année, en fin d'année scolaire, afin de recenser les projets des enseignants de l'année suivante, identifier les attentes et besoins spécifiques et définir les modes de partenariat entre le PNR du Pilat et le lycée privé AGROTECH d'Annonay pour l'année scolaire à venir.

La contribution du PNR du Pilat à la conception et la mise en place de ces projets pourra se traduire de manières diverses :

- accompagnement des enseignants en amont, pour la conception des projets et éventuellement, participation à la formation des enseignants,
- réalisation en direct d'interventions thématiques (sur l'agro-foresterie, la gestion forestière, le pâturage, les Espaces Naturels Sensibles ou autres thématiques en lien avec la formation du Bac STAV) en classe ou sur le terrain, à titre gracieux (deux par an au maximum) ,
- encadrement de stage individuel au sein du PNR, dans la mesure du possible,
- mise en relation pour l'organisation d'une semaine « stage Territoire » sur le territoire du PNR et réalisation d'une animation pour présenter le rôle du PNR

Le lycée privé AGROTECH d'Annonay s'engage à faciliter la participation de ses apprenants à ces opérations, en termes d'aménagement de l'emploi du temps et de prise en charge des transports, si nécessaire.

Le lycée privé AGROTECH s'engage à mettre à disposition du PNR les informations scientifiques que les enseignants et les élèves sont susceptibles de générer à l'occasion de travaux d'inventaires ou de projets d'étude.

Article 2 – Durée du Partenariat

Ce partenariat est établi pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2023-2024. Un avenant, annuel, viendra préciser les actions développées chaque année en concordance avec la programmation des activités du PNR du Pilat et les projets développés par le lycée privé AGROTECH d'Annonay.

Article 3 – Évaluation

Chaque action et/ou projet donnera lieu à un travail commun en amont de la réalisation et à un bilan commun à l'issue de la réalisation.

En fin d'année scolaire, une évaluation des résultats de cette convention sera réalisée conjointement par les personnes-ressources du PNR du Pilat et les équipes enseignantes du lycée privé AGROTECH d'Annonay lors d'une réunion de bilan.

Il sera recherché, dans la mesure du possible, une cohérence pluriannuelle dans la mise en œuvre des projets.

Article 4 – Modalités financières

Les modalités financières seront précisées, s'il y a lieu, dans l'avenant annuel précité à l'article 4. Les projets proposés en année n pourront donner lieu à une recherche de financement conjointe en année n-1.

Article 5 – Dates d'entrée en vigueur, durée et résiliation

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties et est conclue pour une durée de 3 années scolaires pleines, soit de septembre 2023 à juin 2026.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois par lettre recommandée avec accusé de réception et après une rencontre de mise au point entre les deux partenaires.

Tout litige, qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les parties, relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente.

Fait à Pélussin, en trois exemplaires

Le

Pour le Parc naturel régional du Pilat,
Le Président

Pour le lycée privé AGROTECH d'Annonay,
Le Chef d'Etablissement

Charles ZILLIOX

David FERRAND

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Organisation collective de gestion des haies portée par le Parc du Pilat

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Organisation collective de gestion des haies portée par le Parc du Pilat

En avril 2022, le Bureau du Parc du Pilat a validé la mise en place et l'animation d'une Organisation Collective de Gestion (OCG) haies portée par le Parc du Pilat avec deux rôles principaux :

- gérer la certification « label haie » des agriculteurs
- structurer et mettre en œuvre un plan d'actions « haies » autour de 4 enjeux :
 - Transformer la perception du bocage
 - Densifier le bocage
 - Pérenniser le bocage existant
 - Valoriser le bocage

Différentes démarches ont été réalisées dans ce sens depuis. L'OCG haie Pilat est maintenant officiellement certifiée « Label haie » à la suite de l'audit réalisé par Certis ce mois de mars 2023 validant notre démarche d'accompagnement des agriculteurs. Le Parc est une des premières structures en France, et la première en Auvergne-Rhône-Alpes à recevoir cette labellisation collective.

Cette certification génère des frais fixes :

- 500€ par an à l'AFAC-Agroforesterie : redevance pour utiliser le Label Haie
- 2 484€ à Certis tous les 3 ans : pour les audits initiaux et les audits de renouvellement de certification de l'OCG
- 2 112€ à Certis 2 ans sur 3 : pour les audits de suivis de certification de l'OCG.

Une part variable s'ajoute aux frais fixes, en fonction du nombre d'agriculteurs bénéficiant de ce label : 50€ par an par agriculteur.

Afin de refacturer ces coûts aux agriculteurs concernés, il est proposé de fonctionner selon deux principes permettant de proposer un coût unique :

- un lissage des coûts fixes sur 3 ans soit 2 736 € par an
- une répartition des coûts quel que soit le nombre de gestionnaires adhérents soit 194 € par agriculteur.

Cette proposition intègre la possibilité de certifier 19 fermes d'ici 2024 sans que les premières engagées, moteurs dans la démarche, aient à se répartir entre elles les coûts de mise en place du dispositif (évalués à 232,40€ par personne en 2023). Cette proposition nécessite que le Parc prenne à sa charge 576 € en 2023.

Afin de marquer son engagement sur l'avenir des haies, le Parc du Pilat souhaite également soutenir l'Appel de la haie : une démarche nationale engagée par l'AFAC-Agroforesterie visant à mettre en place un plan d'actions pour les haies à 2023. Les priorités énoncées concernent celles que s'est également donnée l'OCG haie Pilat à savoir :

- valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires,
- protéger en visant le « Zéro disparition de haies »,
- reconstituer en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050.

En effet, les arbres et haies champêtres sont de véritables « couteau suisse » remplissant de très nombreux services à la fois agronomiques (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc), productifs (bois de chauffage, paillage, etc) et environnementaux (préservation des abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230426-8D_BNF_OCGHaie_DF

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

- les principes de facturation de la certification Label haie et le montant de cette facturation en 2023 estimée à 194 € par exploitation agricole
- la prise en charge de 576 € sur le budget du Parc.
- la signature de l'Appel de la haie lancé par l'AFAC-Agroforesterie.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20230426-8D_Bur_OCGHaie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Publication : 04/05/2023

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 avril 2023 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 avril 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Avenants aux conventions de mise a disposition des vélos à assistance électrique pour prêt avant achat éventuel

Étaient présents

Mme BONNET-FERAND Virginie	Déléguee de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme ROBIN Christine
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguee du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Avenants aux conventions de mise a disposition des vélos à assistance électrique pour prêt avant achat éventuel

Depuis 2019, le Parc en lien avec plusieurs structures du territoire a mis en place un service de prêt de vélos à assistance électrique à taux préférentiel (10 à 20 € la semaine) afin que les habitants du territoire puissent tester ce mode de déplacement avant un éventuel achat. Cette opération a pour nom l'Expérience VAE et concerne 8 vélos.

Entre 2019 et 2022, ce sont 309 personnes qui ont pu bénéficier de cette opération.

Jusqu'en mai 2021, le Parc, via sa chargée de mission mobilité mise à disposition par l'ALEC 42 pour 0,8 ETP, assurait à Pélussin la location de 2 vélos et globalement la communication et l'animation de ce dispositif. L'Association Famille Rurale de Maclas louait 2 vélos, la Commune de Doizieux 2 vélos et l'Association La Fourmilière à Saint-Sauveur-en-Rue 2 autres vélos. Le Parc assurait également les frais d'entretien et de réparation de l'ensemble des vélos.

À compter de 2022, du fait que le Parc n'a plus de chargée de mission mobilité, l'opération repose sur l'implication des 3 structures précitées ainsi que du CPIE des Monts du Pilat à Marlies (l'Association Famille Rurale à Maclas a désormais 3 vélos et le CPIE des Monts du Pilat à Marlies 1 vélo). Pour 2022, une convention de mise à disposition des vélos a été signée avec chacune de ces structures, précisant notamment que les frais d'entretien et de réparation des vélos sont désormais à la charge de la structure loueuse.

Il est proposé de prolonger cette convention par avenant jusqu'au 30 avril 2024. À noter que parce que les vélos ont été achetés avec des fonds européens, le Parc a l'obligation de les conserver jusqu'à 5 ans après le versement de la subvention européenne, soit dans le cas présent, jusqu'en octobre 2027.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur les avenants à conclure avec chacune des structures précitée et autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 26 avril 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX